



Destinataires :

Mesdames, Messieurs, les Présidents de Fédérations olympiques, nationales sportives, affinitaires, multisports, scolaires et universitaires

Mesdames, Messieurs, les Présidents de CROS, CDOS et CTOS

Madame, Monsieur, les responsables de la Commission Nationale des athlètes de haut-niveau

Pour information : Jean-Michel Brun, Secrétaire général du CNOSF, Marc Chevrier, Directeur des Relations Internationales du CNOSF, Myriam Antoine, Attachée à la direction exécutive du CNOSF, Arnaud Richard, Président de l'ANOF, Valérie Terrien Conques, Secrétaire générale de l'ANOF.

Paris, le 15 Janvier 2018.

Objet : Académie Internationale Olympique – Appel à candidature : 58^{ème} Session pour jeunes participants

Mesdames, Messieurs, les Président(e)s,

L'Académie Internationale Olympique organise cette année à Olympie, Grèce, une Session Internationale pour **jeunes participants** et la France aura le plaisir d'y déléguer trois jeunes participants pour la représenter.

A cette occasion, se retrouveront des représentants de tous les pays, envoyés par leurs Comités ou Académies Nationales Olympiques respectives, pour participer à des conférences et à des échanges sur l'Olympisme. Les participants qui auront l'honneur d'être retenus doivent être conscients qu'ils auront une mission de représentation de leur pays dans un cadre international d'excellence, berceau de l'Olympisme.

A ce titre, nous nous permettons de vous solliciter afin que vous proposiez à l'ANOF des candidats susceptibles de participer à ces sessions.

Le sujet principal de cette session est : « *L'athlète Olympique en tant que modèle* ».

Les dates et le sujet spécial pour la session sont les suivants :

du 16 juin au 30 juin 2018 : « Défi que les athlètes Olympiques relèvent afin de servir de modèle »

La délégation française est envoyée en Grèce par le Comité National Olympique et Sportif Français sous couvert de l'Académie Nationale Olympique Française. La prise en charge des frais relatifs à chacune des sessions (transport, hébergement, repas, tenue officielle) est répartie entre la Solidarité Olympique, l'Académie Internationale Olympique, le CNOSF et l'ANOF. Les sélectionnés n'ont donc aucune dépense à supporter.

N° SIRET 439 437 286 00016 – Code APE 913E

Académie Nationale Olympique Française

Maison du sport français – 1, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 40 78 29 45 – Télécopie : 01 40 78 29 45 – <http://www.franceolympique.com> – Courriel : contact@academie.olympique.fr



Les critères retenus pour la recevabilité des candidatures sont les suivants :

- Etre âgé entre **20 et 35 ans** au 17 juin 2017,
- Etre un athlète représentatif sur les plans sportif et scolaire, et s'intéressant à l'Olympisme,
- **Maîtriser l'anglais** de manière à pouvoir participer effectivement aux échanges internationaux ; toute autre connaissance linguistique est la bienvenue,
- Renvoyer dans les délais le dossier de candidature complété et **obligatoirement validé par une Fédération, un CROS, un CDOS, un CTOS ou le CNOF**. Cette validation s'effectuera sous la forme d'une **lettre d'accompagnement électronique** visée par le Président de l'institution de rattachement ou par un élu en charge du dossier.

Notez par ailleurs que le **handicap physique d'un candidat n'empêche pas sa candidature**. Toutefois, situées sur une colline à l'écart d'Olympie, les installations de l'Académie Internationale Olympique n'ont pas été prévues pour l'accueil de participants qui ne pourraient assurer leur autonomie sur place. Ce degré d'autonomie sera donc apprécié en amont de la sélection.

Nous attirons également votre attention sur le fait que les dates du séjour sont impératives et que les sélectionnés devront prendre toutes dispositions pour se rendre disponibles à la réunion de préparation programmée en amont de la session à une date fixée ultérieurement.

Nous vous remercions donc par avance de bien vouloir nous proposer **un à deux candidats maximum par session (un garçon et/ou une fille)** répondant à ces conditions pour participer à ce séjour.

Toutes les candidatures seront examinées par la **Commission Nationale des Relais d'Olympie (CNRO)**, rattachée à **l'Académie Nationale Olympique Française**. Les représentants qui seront sélectionnés, doivent être susceptibles de transmettre à leur retour, les enseignements qu'ils auront retirés de cette expérience, l'idéal étant de trouver chez ces participants des militants du mouvement sportif de demain.

Nous vous invitons à diffuser largement cette information au sein de votre réseau et des supports de communication de votre institution. Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de l'ANOF www.academie.olympique.fr.

Les candidatures devront nous parvenir pour le lundi **12 février 2018 au plus tard, exclusivement par voie électronique**, à : sessionsaio@academie.olympique.fr

Dans l'attente de la suite que vous voudrez bien réserver à cette invitation, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Président(e)s, à l'assurance de nos sentiments les plus sincères.

Pour le Président de l'ANOF
Anne Flore ANGOT
Administratrice
en charge de la CNRO

PJ : Flyer et questionnaire de candidature à la session AIO pour jeunes participants.